## La dématérialisation des appels d'offres des sociétés 3F

La dématérialisation

## La dématérialisation des appels d'offres des sociétés 3F prend un nouveau virage.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation des appels d'offres a pris un nouveau virage avec :

- •la dématérialisation de l'ensemble des documents échangés ;
- •la signature électronique des pièces du marché ;
- la **mise à disposition des données essentielles des marchés**, ces données sont accessibles pour toute personne, librement, gratuitement, en consultation et en téléchargement.

Dorénavant, vous devez déposer vos offres de façon dématérialisée.